

CR

5

COMMUNE D' AIX-en-PROVENCE

CHEMINS RURAUX RECONNUS RESTANT CLASSES RURAUX

(Art. 10 de l'Ordonnance 59-115 du 7/1/59)

N° ANCIENS	DESIGNATION des CHEMINS RURAUX RECONNUS	LONGUEUR
13	- DU MARBRE NOIR (Au delà de la Carrière du MARBRE NOIR)	1.5
19	- DES TROIS BONS DIEUX (Au delà de la Carrière des Trois Bons Dieux).	1.6
27	- DE CAPEAU (Du V.O. 47 à côté de la R.N. 96, à la limite de la Commune de VENELLES).	1.9
30	- DU FOUR des BANES (Du V.O. 4 aux PLATANES, à la R.N. 96 à côté du Four).	44
46	- DE LA PIERRE DE FEU (Du V.O. 6 au Canal de la Bourgerelle Quartier PEY-BLANC).	90
48	- DU VALLON DES MOURGUES (Du V.O. 6 au Chemin de Fer).	80
50	- DE LA DOUDONNE (Du Ravin de MALVALLAT au C.D. 18).	1.10
52	- DES TUILLIERES (<u>1ère SECTION</u> : De la R.N. 543 au V.O. 12 - <u>2ème SECTION</u> : Du C.D. 64 à l'entrée Nord du Village des TUILLIERES).	1.87
57	- DE CHAMBEIRON (Du V.O. 31 à la Chapelle de FONT-COUVERTE).	72
66	- DE St-JEAN de MALTE (Du C.D. 9 au V.O. 11).	35
70	- DES TROIS PIGEONS (Du C.R. 72 au V.O. 29).	68
74	- DE St-PONS à BOUC (Du C.D. 9 à la R.N. 543).	1.35
75	- PETIT CHEMIN de VITROLLES (<u>1ère SECTION</u> : De la R.N. 543 au C.D. 65 C. - <u>2ème SECTION</u> : Du C.D. 65 C. jusqu'à la limite du Territoire de ROGNAC).	6.86
76	- CHEMIN SALIER (Du Golf-Club au V.O. 27).	2.37
78	- PETIT CHEMIN de VELAUX (Du C.D. 65 C., au Hameau de la MERINDOLE, se termine à VELAUX).	3.280

N° OBJETS	DESIGNATION des CHEMINS RURAUX RECONNUS	LONGUEUR
79	- Chemin du JAS des VACHES (Du Jas des Vaches, traverse le R. 75, se termine sur le C.D. 9 au Réalitor).	7.020
81	- De LIGNANE au GRAND St-JEAN (De la R.H. 7, traverse la Ligée S.H.C.F. AIX-SALON, se termine au V.O. 16 à côté du Grand-St-Jean).	2.075
82	- De LIGNANE à MIKELY (Du V.O. 46 en Rural 94 après MIKELY).	692
83	- ANCIENNE ROUTE de St-CANNAT à PERTUIS (Du V.O. 16, traverse le V.O. 46 et aboutit sur le C.D. 14).	6.840
88	- ANCIENNE ROUTE de PARIS (De la R.H. 7, à 500 m. de la Gare de la CALADE côté AIX, jusqu'au R. 62 à LIGNAME)	2.780
90	- DE la GAVOTTE (Du V.O. 19 au V.O. 64).	690
91	- DU GRAND St-JEAN à ROGNES (Du V.O. 16 à la limite de la Commune de ROGNES).	2.650
94	- DE la FAUCHONNE (Du Canal du Verdon à la limite de la Commune de ROGNES).	2.436
95	- DU MARIN (Du R. 94 à la limite des Communes d'AIX et de ROGNES).	4.800
97	- Du RURAL 96 au C.D. 14 vers TRUILLAS.	845
99	- DU PUITS COMMUNAL (Du V.O. 46 au V.O. 19, près du CASTELLAS).	240
104	- DES PRES (Du V.O. 19 au C.D. 63).	1.000
105	- DU C.D. 14 se TERMINE au RAVIN de GANAY.	710
112	- ROUTE du PUY à ROUTE de ROGNES (Du C.D. 14 à la Campagne GANAY, au C.D. 14 C., Route de ROGNES).	1.470
-	- CHEMIN du REVEST (Entre D. 63 au PONT de LIEUTAUD et le V.O. 19).	1.130
TOTAL GENERAL des LONGUEURS		61.429